



BIO NATURAL
— PROTECT —

**STIMULE &
PROTEGE VOS
VIGNES
CONTRE LES
RAVAGEURS**



**BIOSTIMULANT
PNC 61-10 PLUS**

**FICHE
DE DONNEES
DE SECURITE**



ETTIQUETTE BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS



PNC 61-10 PLUS
BIOSTIMULANT (S.N.U.B)

informations toxicologiques

Mentions de danger
Provoque une irritation cutanée
Nocif en cas d'ingestion
Peut provoquer une allergie cutanée
Provoque des lésions oculaires graves

Conséils d'urgence / intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU
laver abondamment à l'eau

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX
rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON / médecin

En cas d'irritation ou de rupture cutanée consulter un médecin

Conseils de prudence / élimination
Éliminer le contenu / le récipient conformément aux prescriptions municipales

Conséils d'urgence - Prévention
Se laver les mains soigneusement après manipulation
Porter des gants de protection et des vêtements de protection et équipement de protection des yeux / du visage.

COMPOSITION
piment de cayenne, eau

CONDITIONNEMENTS
FLACON 1L

BIOSTIMULANT (S.N.U.B)
DULOT 23978 311224

FORMULE SPECIAE POMMIERS POIRIERS

DOSES D'UTILISATION
à diluer dans l'eau,
Utilisation foliaire sur toute culture
dose: 1 LITRE pour 500 troncs
Dilution dans 50 litres d'eau
S'applique au pinceau

TRAITEMENT
Sur feuillage 2 traitements
Intervalle 3 semaines
Sur fruits selon le type

37 6030 9 000841

Le Dome
1 rue de la Haye
BP 12910
95731 Rosny CDG
bionat4@gmail.com - 01 79 72 73 88

BIO NATURAL
PROTECT

1L

MODE D'EMPLOI BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS

MODE D'EMPLOI BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS

Impérativement porter masques, gants & lunettes de protection !

SUR TRONCS : Appliquer pur au pinceau sur les troncs et sarments.

EN FOLIAIRE : Diluer un glaçon de **BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS** dans **50**

fois son volume d'eau, et **pulvériser de préférence par temps sec** pour maximiser l'efficacité du produit. Efficace dès la levée (Stade cotylédons, une ou deux feuilles) Découvrez la gamme Arboriculture

Nous vous rappelons que l'ensemble de notre gamme est constituée d'une matière inoffensive pour la santé et l'environnement, mais générant des désagréments si les règles de sécurité et d'utilisation ne sont pas respectées.



CLASSEMENT BIOSTIMULANT

FICHE DE SECURITE BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société



1.1. Identificateur de produit **BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS**

Nom du produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées BIOSTIMULANT (Substance Naturelle a Usage Biostimulant)

Utilisations contre indiquées Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom BIO NATURAL PROTECT

LE DOME

Adresse 1 rue de la Haye
95731 ROISSY CDG

Téléphone 01.79.72.73.88

Email de contact BIONAT4@gmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1	H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement **Danger**

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 21-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

Identificateur produit	PIMENT DE CAYENNE
Mentions de danger (H)	..! H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Éléments d'étiquetage additionnels	Non applicable.
Conseils de prudence – Prévention	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence – Intervention	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin/... P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Conseils de prudence – Stockage	
Conseils de prudence – Elimination	P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux prescriptions municipales.

2.3. Autres dangers

Non disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
PIMENT DE CAYENNE N°CAS : 85940-30-3 N°EC:288-920-0	25% ≤ C ≤ 50%	Skin Irrit. 2 : H315 Skin Sens. 1 : H317 Eye Dam. 1 : H318	"	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

FICHE DE SECURITE

BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
En cas d'inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil intact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Protection des sauveteurs	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas de données
Effets	Pas de données

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : En cas d'incendie : Utiliser du Dioxyde de carbone ou de la Poudre sèche pour l'extinction.

Inappropriés : Jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 21-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le produit répandu.

Utiliser un matériel absorbant tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomées en vue de l'élimination des déchets et pour prévenir la dispersion dans les rivières et les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit. Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut: Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des produits alimentaires, boissons et aliments pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les consignes d'utilisation.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 21-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

Densité de vapeur	Pas de données
Densité relative	Pas de données
Solubilité dans l'eau	Pas de données
Solubilité dans d'autres solvants (Alcool)	Pas de données
Log Kow	Pas de données
Température d'auto-inflammabilité	Pas de données
Température de décomposition	Pas de données
Viscosité	Pas de données
Propriétés explosives	Pas de données
Propriétés comburantes	Pas de données
Indice de réfraction	Pas de données

9.2. Autres informations

Viscosité cinématique	Pas de données
-----------------------	----------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de données.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Pas de données.

10.5. Matières incompatibles

Pas de données.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas de données
Corrosion cutanée	Pas de données
Lésions oculaires	Pas de données
Sensibilisation	Pas de données
Mutagénicité des cellules germinales	Non identifié comme mutagène.
Cancérogénicité	Non identifié comme cancérogène.
Toxique pour la reproduction	Non identifié comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique unique	Pas de données
Toxicité spécifique répétée	Pas de données

FICHE DE SECURITE

BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS

Danger par aspiration

Pas de données

Autres informations

Expérience pratique: aucune

Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité	Pas de données#
12.2. Persistance et dégradabilité	Pas de données#
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Pas de données#
12.4. Mobilité dans le sol	Pas de données#
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas de données#
12.6. Autres effets néfastes	Pas de données#

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

Codes déchet: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux: Nocif. Irritant.

Options de traitement des déchets: Élimination appropriée / Produit: Déchets exigeant une surveillance spéciale. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Options de traitement des déchets: Élimination appropriée / Emballage: Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

13.2. Codes déchet

Pas de données.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR	ADN/ADNR	IMDG	OACI
--	-----	----------	------	------

Fiche de Données de Sécurité

BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 21-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1
Date : 01/01/2021
Langue : FR

<p>14.1. Numéro ONU</p>	N O N a s s * d a n g e r e u K D O U t e t a n s D O t t	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
14.4. Groupe d'emballage		
14.5. Dangers pour l'environnement		
Etiquette de dangers		
Code de classification		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC		

FICHE DE SECURITE

BIOSTIMULANT PNC 61-10 PLUS

Autres informations				
---------------------	--	--	--	--

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de données.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

SECTION 16 : Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 10/03/2017

Indications sur les changements: Première édition

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Mentions de danger (H):

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages







BIO NATURAL PROTECT

Le dôme, 1 rue de la haye
95731 ROISSY CDG

0179727388
bionat4@gmail.com